

Commercialisation clandestine de l'or dans la sous-préfecture de Gnamangui au sud-ouest de la Côte d'Ivoire

Koffi Parfait TOUGBIN

tougbinkoffiparfait@gmail.com

Université Alassane OUATTARA (UAO)

Zady Edouard ZOGBO

ed.zogbo@yahoo.fr

Université Alassane Ouattara (UAO)

Dhédé Paul Éric KOUAME

ddepaul87@gmail.com

Université Alassane Ouattara (UAO)

Joseph P. ASSI-KAUDJHIS

jkaudjhis@yahoo.fr

Université Alassane Ouattara (UAO)

Résumé

En quelques années, l'exploitation des ressources minières, notamment l'orpaillage, a pris de l'ampleur sur le territoire ivoirien. Cette activité pratiquée dans le sud-ouest du pays sous l'influence de plusieurs facteurs se fait de manière illégale dans les espaces de bas-fonds. De même que sa pratique, la commercialisation de l'or se fait de façon clandestine. L'objectif de cet article est de montrer comment la commercialisation clandestine de l'or se fait à Gnamangui. Cette étude s'est appuyée sur une revue de la littérature, des entretiens et des enquêtes par questionnaire auprès de 122 orpailleurs répartis dans 6 villages de la Sous-préfecture de Gnamangui. Les résultats ont montré que 75 % des vendeurs de l'or sont des creuseurs. Ils ont également montré que 88 % des orpailleurs commercialisent leur or à leur domicile respectif. Outre ces résultats, l'étude a révélé que 64 % des acheteurs d'or sont des Burkinabés. La majorité de l'or acheté (57 %) est exportée vers le Burkina Faso. L'étude a abouti à la conclusion que la commercialisation clandestine de l'or permet aux acteurs d'améliorer leurs conditions socioéconomiques avec un revenu mensuel compris entre 200 milles et 500 milles.

Mots clés : Gnamangui au sud-ouest, Côte d'Ivoire, commerce clandestin de l'or, or, orpaillage illégal.

Clandestine gold trading in the Gnamangui sub-prefecture in southwest Côte d'Ivoire

Abstract

In recent years, the exploitation of mineral resources, particularly gold panning, has become increasingly widespread in Côte d'Ivoire. Under the influence of a number of factors, this activity is carried out clandestinely in lowland areas in the south-west of the country. Gold is also marketed clandestinely. The aim of this article is to show how gold is marketed clandestinely in Gnamangui. The study was based on a literature review, interviews and questionnaire surveys of 122 gold miners in 6 villages in the

Gnamangui sub-préfecture. The results showed that 75% of gold sellers are diggers. They also showed that 88% of gold miners sell their gold at home. In addition to these results, the study revealed that 64% of gold buyers are Burkinabés. The majority of gold purchased (57%) is exported to Burkina Faso. The study concluded that clandestine gold trading enables players to improve their socio-economic conditions, with a monthly income of between 200,000 CFA and 500,000 CFA.

Keywords: Gnamangui in southwest Côte d'Ivoire, illegal gold panning, gold trade, gold.

Introduction

L'agriculture permet à la population rurale de répondre à ses besoins tant économiques qu'alimentaires. Cependant, le développement de cette agriculture connaît plusieurs difficultés dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, notamment en Côte d'Ivoire. Cette réalité favorise le développement de l'exploitation des ressources minières. L'essor que connaît le secteur minier est par ailleurs encouragé par l'Etat ivoirien. Pour consolider cet élan et assurer une meilleure contribution de ce secteur stratégique à la création de la richesse nationale, le gouvernement ivoirien s'est engagé, dans le cadre de la transformation structurelle de l'économie, à faire passer la contribution du secteur minier au PIB de 2 % en 2016 à 4 % à l'horizon 2020 (PND, 2020-2025, p. 82). L'artisanat minier se présente ainsi comme un véritable moyen de production de richesse et de lutte contre la pauvreté. Certains pays africains ont pris conscience de l'importance de ce secteur dans l'économie nationale. Ils prennent dès lors des dispositions légales et institutionnelles pour l'inclure dans le processus de développement (K. N. Kouadio, 2016, p. 296). Depuis les années 1990, il y a un développement important du secteur minier en Afrique de l'Ouest sous l'impulsion, d'une part, de politiques minières nationales attractives et, d'autre part, d'un fort investissement du secteur privé étranger.

L'exploitation des ressources naturelles, notamment les ressources minières en Côte d'Ivoire, occupe une place prépondérante dans la relance de l'économie rurale et nationale par extension. Mais cette exploitation des ressources minières se fait en majorité de manière artisanale et illégale dans les espaces ruraux du pays avec de nombreux impacts socioéconomiques et environnementaux. Avec la prolifération des sites d'exploitations aurifères artisanales dans le département de Méagui, le centre d'intérêt de la plupart des populations est tourné vers l'orpaillage, dont la rentabilité paraît plus rapide et élevée. Ainsi, en plus des paysages naturels, des espaces agricoles sont transformés en site d'orpaillage. Cette pratique plus ou moins nouvelle adoptée par des populations en général composées d'agriculteurs constitue une source de réduction de la production agricole (A. C. Kouadio et al., 2018, p. 377).

Dans cette perspective de diversification rapide de ses revenus, une partie de la population de Gnamangui s'est orientée vers l'activité d'orpaillage avec des méthodes extractives traditionnelles et une commercialisation de l'or qui se fait de manière clandestine. La présente étude montre la manière dont la commercialisation clandestine de l'or à Gnamangui se fait de manière générale. Spécifiquement, elle présente la cartographie des acteurs de la chaîne de commercialisation clandestine de l'or avant de faire le bilan socioéconomique de la commercialisation clandestine de l'or dans la sous-préfecture de Gnamangui. Ainsi, la question principale qui structure l'article est : comment se fait la commercialisation clandestine de l'or dans la sous-préfecture de Gnamangui ? De cette interrogation centrale viennent les questions spécifiques suivantes : quelle est la cartographie des acteurs de la chaîne de commercialisation de l'or à Gnamangui ? Quel est le bilan socioéconomique de la commercialisation de l'or à Gnamangui ? Pour répondre à ces questions, cette étude admet en hypothèse, d'une part, que la cartographie des acteurs de la chaîne de commercialisation de l'or se présente de manière inégale et, d'autre part, que la commercialisation clandestine de l'or contribue à l'amélioration des conditions socioéconomiques à Gnamangui. Pour vérifier ces hypothèses, des objectifs ont été fixés. Ainsi, l'objectif général de cette étude est de

montrer la manière dont se fait la commercialisation clandestine de l'or à Gnamangui. Cet objectif général est suivi de deux objectifs spécifiques à savoir : présenter la cartographie des acteurs de la chaîne de commercialisation de l'or à Gnamangui et faire le bilan socioéconomique de la commercialisation clandestine de l'or à Gnamangui.

1. Approche méthodologique de l'étude

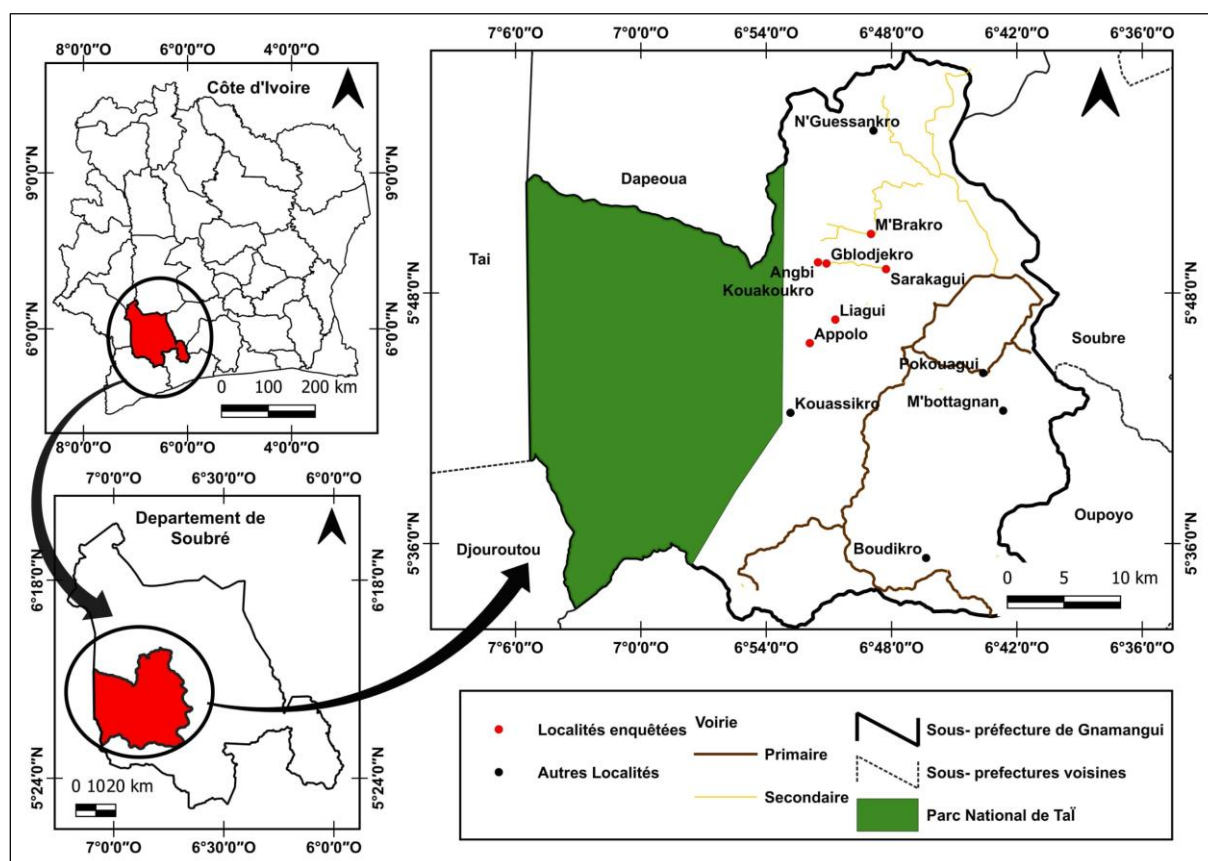
1.1. Présentation de la zone d'étude

La Sous-préfecture de Gnamangui est située dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, précisément dans la région de la Nawa (Carte 1). Sa population est de 83 794 habitants selon le Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH, 2021). La Sous-préfecture de Gnamangui appartient au département de Méagui. Elle est située dans une zone de la boucle du cacao. Le développement dudit département est basé sur la production agricole, notamment le cacao, l'hévéa et le palmier à huile ainsi que les cultures vivrières.

L'essor économique de Gnamangui est également dépendant du lac de Soubré qui a permis la construction du barrage hydroélectrique de Soubré en mars 2017. Ce barrage a généré un lac réservoir de 83 000 000 m³ d'eau sur 17,5 km² qui alimente un bassin versant de 2 000 km² propices aux activités de pêche. En effet, la vente de ressources halieutiques permet d'avoir un revenu peu important pour la satisfaction des besoins financiers des populations locales (K. M. Kouman et *al.*, 2021, p. 227). L'insuffisance des revenus tirés de l'agriculture et de la pêche amène les populations locales à rechercher d'autres opportunités économiques, dont l'orpaillage artisanal.

Le choix de la sous-préfecture de Gnamangui pour la réalisation de cette étude se justifie principalement par la richesse de son sous-sol. En effet, le sous-sol de cette localité présente une superposition de couches de roches riches en minéraux d'or. La seconde raison est que les orpailleurs ont un accès facile aux sites d'exploitation de l'or.

Carte 1 : Localisation de la Sous-préfecture de Gnamangui



1.2. Données collectées

Plusieurs types de données ont été utilisés dans le cadre de cette étude. Les données sociodémographiques et économiques (le sexe, la nationalité, le revenu et le type d'acteur) ont été collectées auprès des acteurs de l'activité, surtout ceux intervenant dans le système de commercialisation. Les données relatives à l'évolution du prix de l'or ont été collectées auprès de la direction régionale des mines et géologies localisée à Soubre. Les données cartographiques ont été collectées au Centre de Cartographique et de Télédétection (CCT).

1.3. Méthode et outils de collecte de données

Les données susmentionnées ont été obtenues grâce à plusieurs méthodes à savoir les observations directes sur le terrain l'entretien et l'enquête par questionnaire. Ainsi, l'observation a permis d'identifier les acteurs qui interviennent dans le processus d'extraction et de commercialisation de l'or. Elle a aussi permis d'avoir une idée sur le circuit de commercialisation et d'identifier l'outil de pesage de l'or. Ce fut également l'occasion de faire des prises de vue grâce à un smartphone. Ces prises de vue constituent les supports visuels de la présente étude. En plus de l'observation, des entretiens ont été réalisés grâce à un guide d'entretien. Les principaux interlocuteurs étaient les autorités administratives (le Sous-préfet de Gnamangui, la direction régionale du ministère des Mines et géologies de la Nawa) et les chefs traditionnels. Les échanges avec ces personnes-ressources ont porté sur la politique minière en Côte d'Ivoire et spécifiquement celle de la zone d'étude, des potentialités minières de la région de la Nawa, les modalités d'accès et d'exploitations des sites d'orpaillage. Quant à l'enquête par questionnaire, elle a été réalisée auprès des orpailleurs et surtout ceux intervenant dans la commercialisation grâce à la méthode de « boule de neige ». En effet, cette

méthode consiste à interroger une personne qui, à son tour, fournit des contacts pour d'autres personnes partageant des caractéristiques similaires (Z. E. Zogbo, 2024, p. 167). Cette technique a permis d'interroger 122 acteurs de l'orpaillage répartis dans six (6) localités sur l'ensemble de la zone d'étude. Un questionnaire contenant une série de questions a permis de faire cet exercice.

1.4. Le traitement des données

Les données collectées sur le terrain ont été traitées dans différents logiciels. Le logiciel IBM SPSS Statistics, version 20.0 a permis de faire le traitement automatique. Les tableaux et graphiques ont été réalisés grâce au logiciel Excel 2016 de Microsoft Office. Les logiciels ArcGIS 10.2 et QGIS 2.18 ont permis de réaliser les cartes. Enfin, Microsoft Word 2016 a servi à faire la saisie et le traitement de texte.

2. Résultats

2.1. Cartographie des acteurs de la chaîne de commercialisation clandestine de l'or

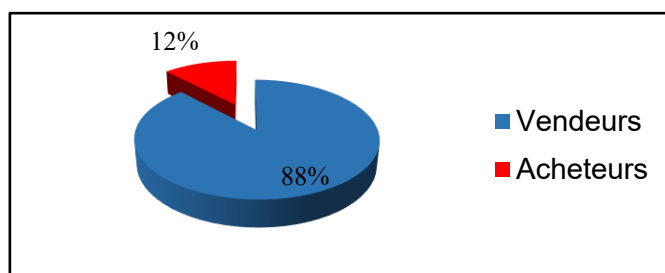
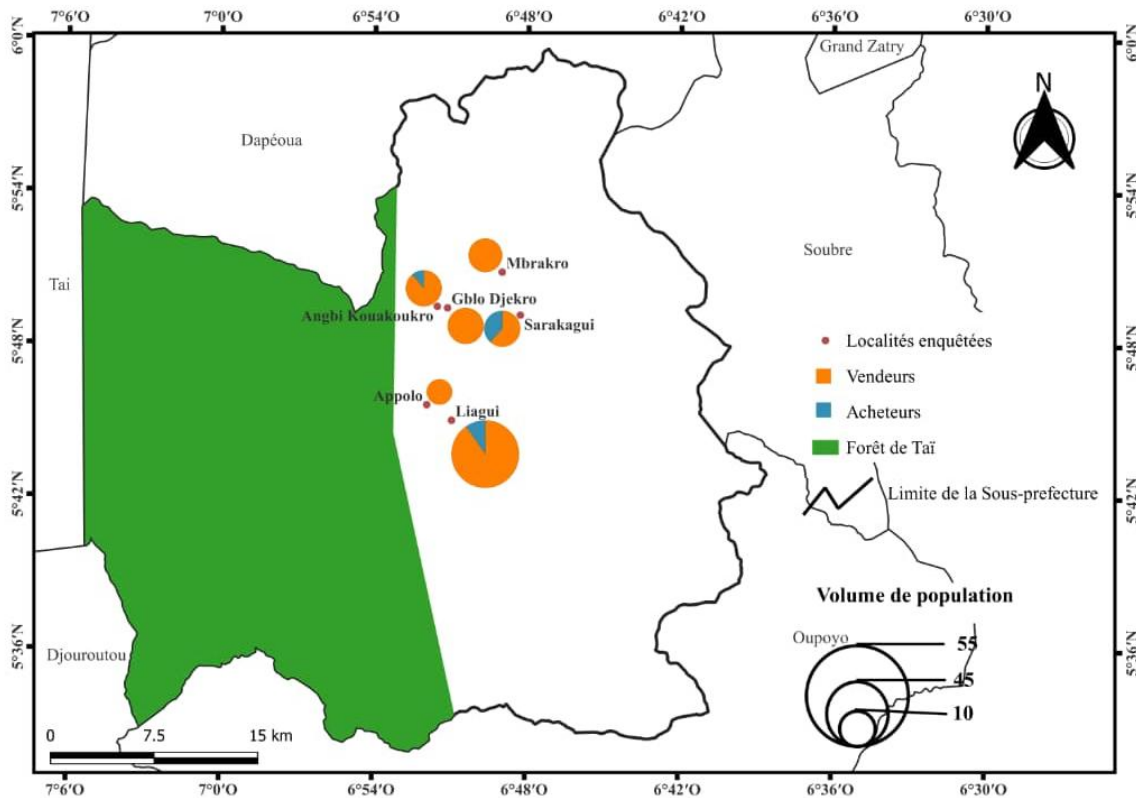


Figure 1 : Répartition des acteurs de la chaîne de commercialisation de l'or selon les activités

Source : *Enquêtes de terrain, 2024*

La Figure 1 montre que 88 % des acteurs de la chaîne de commercialisation clandestine de l'or sont des vendeurs contre 12 % qui sont des acheteurs. La faible proportion des acheteurs dans la chaîne s'explique par le fait que cette activité nécessite plus de moyens financiers. La majorité des acheteurs sont des personnes qui ont de grandes entreprises (boutiques, achat de cacao, etc.). La forte proportion de vendeurs se traduit par le manque d'argent occasionné par la crise cacaoyère. Cependant, la population locale préfère l'exploitation et la vente de l'or afin de répondre leurs besoins financiers. La carte 2 présente la répartition des acteurs selon les localités.

Carte 2 : Répartition des acteurs de la chaîne de commercialisation selon les localités



Source : BNETD, CCT, 2014

Réalisateur : K. P. TOUGBIN, 2024

La carte de répartition des acteurs de la chaîne de commercialisation montre que, dans les localités de Gblodjékro, M'brakro et Appolo, il y a 100 % des orpailleurs qui sont des vendeurs. En effet, ces localités sont difficiles d'accès et le risque d'agression y est plus élevé. Ces faits poussent les acheteurs à ne pas aller dans ces localités. Dès lors, les vendeurs sont obligés de se déplacer vers les acheteurs des localités environnantes pour la vente de leur produit. On remarque la présence d'acheteurs au niveau des localités de Sarakagui avec 62 % de vendeurs et 38 % d'acheteurs. Aussi, à Liagui, il y a 90 % de vendeurs et 10 % d'acheteurs. Ce qui se confirme également à Angbikouakoukro qui enregistre 89 % de vendeurs et 11 % d'acheteurs. La faible présence des acheteurs dans ces localités s'explique par le fait que cette activité nécessite plus de moyens financiers.

2.1.1. Typologie des vendeurs d'or

La chaîne de commercialisation de l'or prend en compte trois (3) types de vendeurs. Ce sont les creuseurs, les laveurs, et les transporteurs de graviers sur les champs miniers. Le tableau 1 présente la répartition des acteurs selon le rôle dans l'activité d'orpaillage.

Tableau 1 : Répartition des vendeurs selon le rôle dans l'activité d'orpaillage

Les types de vendeurs d'or	effectif	Pourcentage (%)
Laveurs	11	16
Creuseurs	52	75
Transporteurs de la terre riche en or	6	9
Total	69	100

Source : Enquêtes de terrain, 2024

Le tableau 1 révèle que dans la chaîne de commercialisation clandestine de l'or, les creuseurs sont les plus représentés avec une proportion de 75 %, tandis que 16 % sont des laveurs. On a également les transporteurs de la terre riche en or qui représentent 9 % dans la chaîne. La forte proportion des creuseurs s'explique par le fait que ces derniers sont les premiers acteurs dans l'extraction de l'or. En effet, ces acteurs ont le pouvoir d'acquérir facilement de forte quantité d'or pour la commercialisation. Deux types de laveurs ont été identifiés lors des enquêtes (la planche photo 1).



Planche photo 1 : Les acteurs vendeurs de l'or et matériels de travail utilisés
Source : Prise de vue, 2024

La planche photo 1 présente deux photos qui montrent deux types de laveurs des minerais. La photo 1a met en exergue deux femmes laveuses du sable riche en or. Cette manière de laver les minerais est la technique de la batée, qui est basée sur l'utilisation des calebasses et les bassines en caoutchouc. Cette méthode est celle qui utilise plus d'outils rudimentaires. La photo 1b présente un jeune homme laveur qui utilise la pirogue pour le lavage. On retient de ces 2 photos que les acteurs utilisent un matériel rudimentaire.

2.1.2. Un groupe d'acheteurs dominé par les détaillants

L'identification des acheteurs d'or lors des enquêtes menées sur le terrain a permis de savoir qu'il y en a deux types qui interviennent dans le circuit de commercialisation. Ce sont les détaillants et les grossistes (Figure 2).

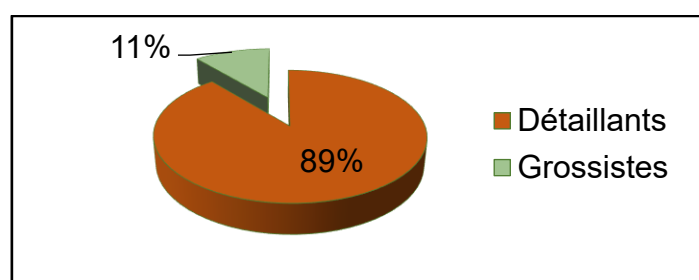


Figure 2 : Répartition des acheteurs selon le type d'achat

Source : Enquêtes de terrain, 2024

Les résultats de l'analyse de cette Figure 2 montrent que les acheteurs détaillants sont plus représentés, avec une proportion très importante de 89 %, alors que les acheteurs grossistes ne représentent que 11 %. La forte présence des détaillants dans ladite localité s'explique par le fait qu'il y a un lien facile entre les exploitants et les acheteurs. La faible proportion des

grossistes à Gnamangui s'explique par l'accès difficile de la zone du fait du mode d'exploitation pratiqué.

2.2. Etude des circuits de commercialisations de l'or

Les ressources minières sont exploitées partout dans le monde. Après l'exploitation de ces ressources, il arrive parfois que l'on utilise ces ressources comme éléments de prestige et comme sources de revenus. La population rurale de la Sous-Préfecture de Gnamangui considère l'exploitation clandestine de l'or comme une activité génératrice de revenus. L'or étant extrait de manière traditionnelle, sa commercialisation est faite de façon volontaire par les exploitants. Les Figures 3 et 4 présentent les circuits de commercialisation.

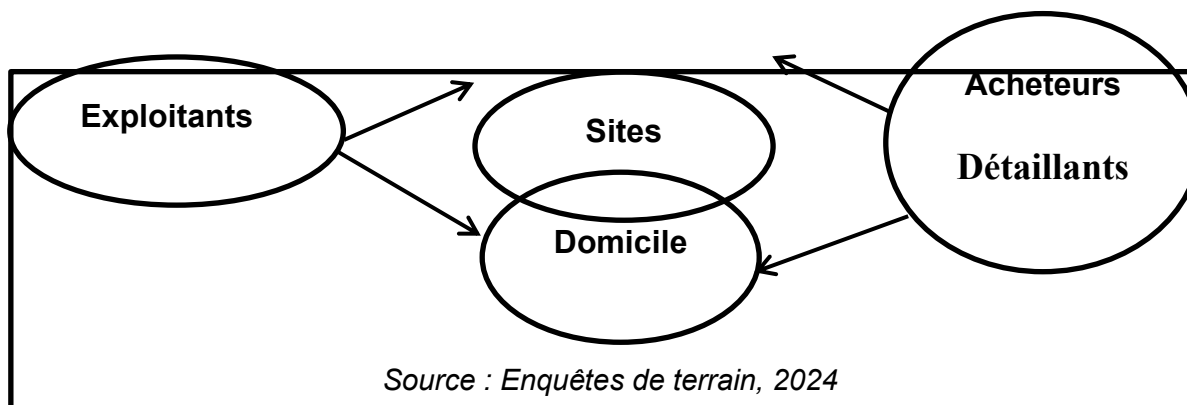


Figure 3 : Présentation du circuit direct de commercialisation de l'or à Gnamangui

La figure 3 schématise le circuit direct de commercialisation de l'or dans la Sous-Préfecture de Gnamangui. Le schéma de ce circuit montre que les exploitants et les acheteurs ont des points fixes de contact où s'effectuent les achats et les ventes. Ces points de contact sont les domiciles et les sites d'orpaillage. Dans ce circuit, les acteurs sont des exploitants et des acheteurs-détaillants. En effet, la commercialisation illégale de l'or qui se fait de manière clandestine sur les sites et chez les exploitants eux-mêmes à domicile réduit les risques d'agressions et les dépenses. La Figure 4 présente le circuit indirect de commercialisation de l'or à Gnamangui.

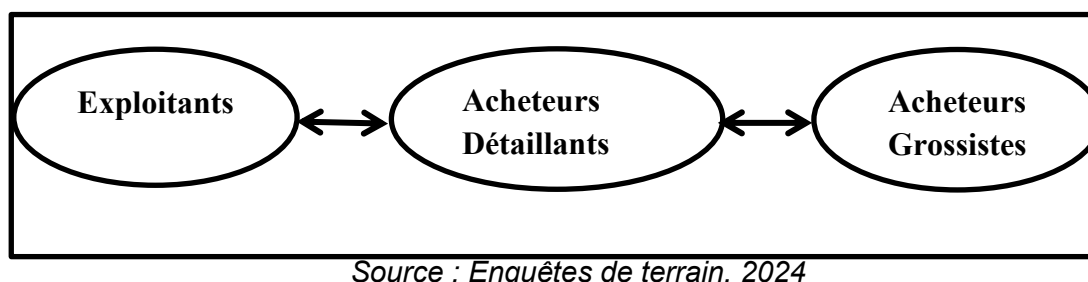


Figure 4 : Représentation du circuit long de commercialisation de l'or à Gnamangui

Dans ce circuit, il arrive que les acheteurs aillent vers les exploitants où que l'inverse se produise. Dans un tel contexte, la sécurité des acteurs de la chaîne n'est pas garantie et les déplacements sont coûteux.

2.2.1. Le domicile, premier lieu de commercialisation à Gnamangui

L'or est une ressource exploitée traditionnellement par la population rurale sans aucune autorisation administrative, le choix du lieu de commercialisation se fait de façon volontaire par les exploitants. La figure 5 présente le nombre des orpailleurs selon leurs lieux de commercialisation de l'or.

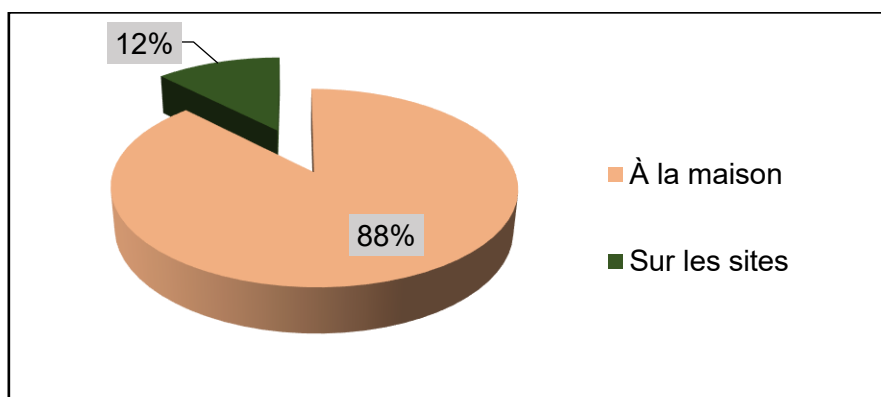


Figure 5 : Répartition des orpailleurs selon leurs lieux de commercialisation de l'or

Source : Nos enquêtes de terrain, 2024

La figure 5 présente la répartition des orpailleurs selon le lieu de commercialisation de l'or après son extraction. Il ressort de cette figure que 88 % des orpailleurs commercialisent leur or à la maison contre 12 % qui le vendent sur les sites d'extractions. La priorité accordée à la vente à domicile de l'or trouve son explication dans le fait que cela constitue une précaution à l'insécurité qui règne sur les sites d'extraction.

2.3. Caractéristiques sociodémographiques des acheteurs d'or

Comme dans toute activité, l'orpaillage regroupe des acteurs d'origines diverses. Ainsi, dans la chaîne de commercialisation de l'or, on rencontre des acheteurs de caractéristiques sociodémographiques différentes dans la Sous-préfecture de Gnamangui.

2.3.1. Les Burkinabés, premiers acheteurs d'or à Gnamangui

L'or étant exploité de manière clandestine, aucune nationalité d'acheteur n'est prédéfinie. Alors, chaque orpailleur vend son produit selon ses intérêts et les relations qui existent entre lui et l'acheteur. La figure 6 présente la nationalité des acheteurs à Gnamangui.

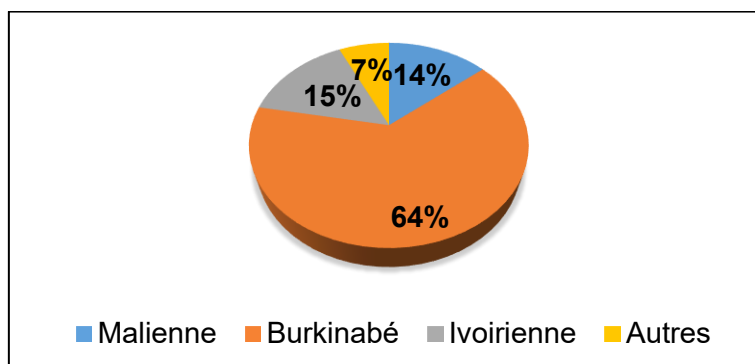


Figure 6 : Répartition des acheteurs selon la nationalité à Gnamangui

Source : Enquêtes de terrain, 2024

Cette Figure 6 révèle que 64 % des acheteurs de l'or sont des Burkinabés contre 15 % qui sont de nationalité ivoirienne. Il s'observe également que 14 % des acheteurs qui sont d'origine malienne et 7 % sont d'autres nationalités telles que les Togolais et les Béninois. Cette diversité d'acheteurs d'or s'explique par le fait que ce produit minier procure de l'argent, facteur d'amélioration de revenu dont la majorité souhaite profiter.

3.2.2. Les commerçants, premiers acheteurs d'or à Gnamangui

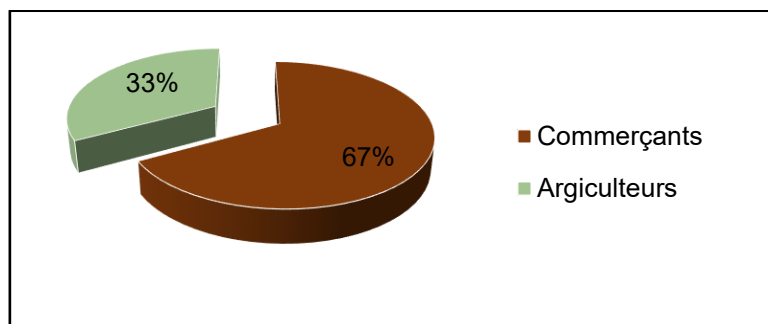


Figure 7 : Répartitions des acheteurs d'or selon la situation professionnelle

Source : Enquêtes de terrain, 2024

À l'analyse, une proportion de 67 % des acheteurs d'or est constituée de commerçants, tandis que 33 % sont des agriculteurs. La forte proportion des commerçants dans cette chaîne de commercialisation est due au fait que les commerçants ont déjà des connaissances sur le marché de l'or.

2.5. L'évolution du prix de l'or

L'extraction artisanale de l'or est très difficile. En effet, les orpailleurs utilisent des méthodes traditionnelles d'extraction. Les orpailleurs de Gnamangui pratiquent cette activité pour plusieurs raisons, notamment le prix du gramme de l'or qui est plus élevé que celui d'un kilogramme des produits agricoles.

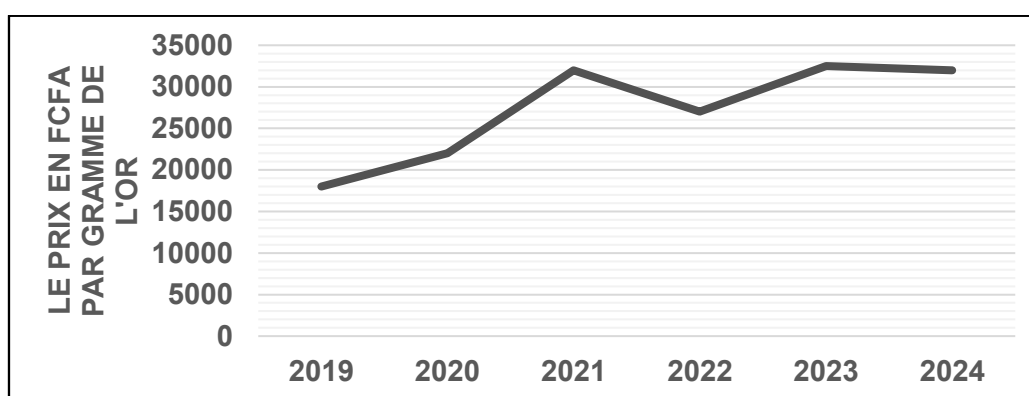


Figure 8 : Évolution du prix en franc CFA du gramme (g) de l'or dans la Sous-Préfecture de Gnamangui entre 2019 et 2024

Source : Enquêtes de terrain, 2024

Le prix de l'or connaît en général une augmentation sur ces six dernières années (Figure 8). En 2019, le prix du gramme de l'or était à 18 000 FCFA puis est passé à 32 000 FCFA en 2024.

Au cours de cette évolution, trois tendances sont observées de manière spécifique. D'abord de 2019 à 2021, le prix du gramme de l'or augmente. De 18 000 FCFA en 2019, il passe à 32 000 FCFA en 2021. Ensuite, à partir de 2022. De 32 000 FCFA en 2021, il passe à 27 000 FCFA en 2022. Pour finir, on observe une augmentation du prix qui passe de 27 000 FCFA en 2022 pour atteindre 32 000 FCFA en 2024. La variation du prix de l'or s'explique par la variation du cours de sa demande sur les marchés. En effet, la forte demande sur les marchés entraîne une augmentation du prix. Ce qui est l'inverse pour la faible demande.

2.6. Le Burkina Faso premier lieu d'exportation de l'or provenant de Gnamangui

Les enquêtes de terrains ont révélé que l'or commercialisé à Gnamangui connaît plusieurs destinations (Figure 9).

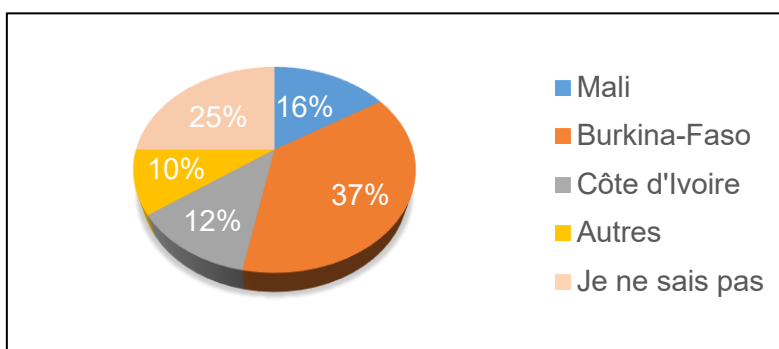
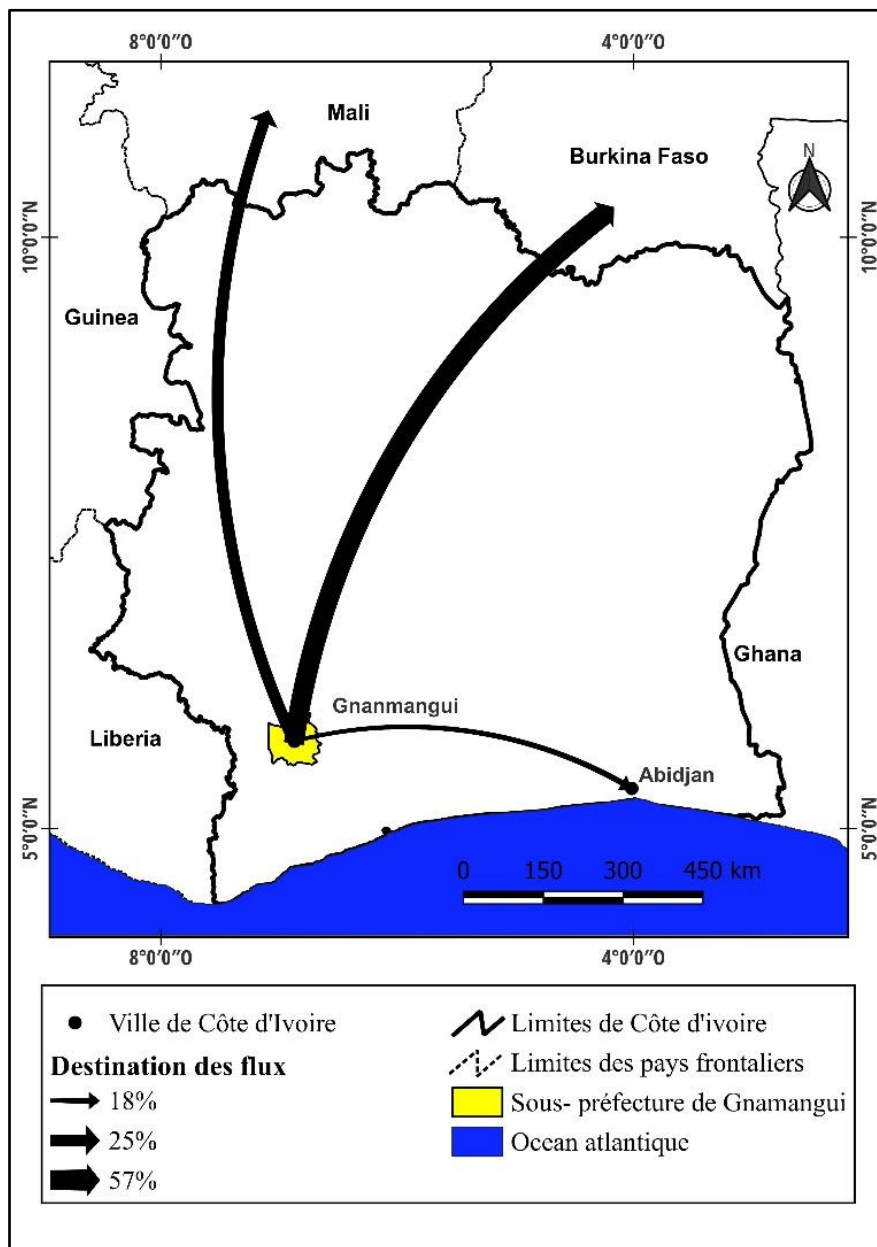


Figure 9 : Répartition des orpailleurs sur la question de la connaissance du lieu d'exportation de l'or

Source : *Enquêtes de terrain, 2024*

La figure 9 montre que 37 % des orpailleurs ont affirmé que l'or est exporté au Burkina Faso contre 16 % qui disent que l'or est exporté au Mali. Ensuite, pour 12 % d'entre eux, l'or reste en Côte d'Ivoire. D'autres pays comme le Togo, le Bénin et la Guinée reçoivent aussi de l'or extrait à Gnamangui selon 10 % des enquêtés. Enfin, 25 % ignorent la destination de l'or. Il faut souligner que ces derniers sont tous des analphabètes.

Carte 3 : Présentation du flux d'exportation de l'or



Source : BNETD 2015, Auteur K. P. TOUGBIN, 2024

La carte 2 montre les différents flux d'exportation clandestine de l'or après son extraction à Gnamangui. On constate que 57 % de l'or est exporté vers le Burkina Faso et 25 % vers le Mali. Le flux d'exportation au niveau de la Côte d'Ivoire, notamment à Abidjan est de 18 %. Il est crucial de retenir que le Burkina Faso est par excellence le lieu d'exportation clandestine de l'or après son extraction à Gnamangui. La raison de cette situation est que les orpailleurs sont dominés par les Burkinabés (63 %).

2.7. Bilan socioéconomique de la commercialisation de l'or

L'orpaillage est l'une des activités les plus rentables après la commercialisation de l'or. Ainsi, cette partie de l'étude permet de mettre en exergue quelques bilans socioéconomiques de la commercialisation de l'or à Gnamangui.

2.7.1. Commercialisation de l'or et création de revenu

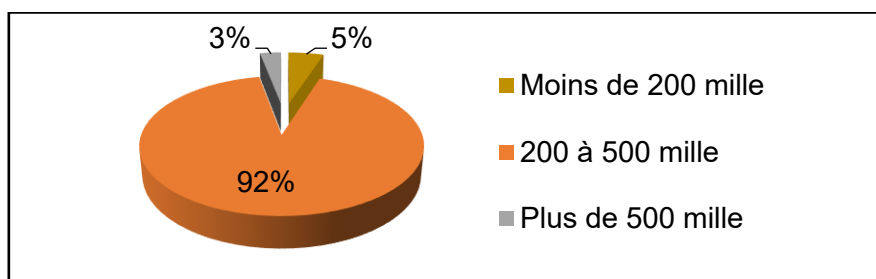


Figure 10 : Répartition des orpailleurs selon les revenus mensuels

Source : Enquêtes de terrain, 2024

La figure 10 révèle que 92 % des orpailleurs ont des revenus mensuels compris entre 200 à 500 milles. On observe aussi que 3 % d'entre eux gagnent plus de 500 milles par mois alors que 5 % gagnent moins de 200 milles par mois. La différence entre les revenus gagnés pendant un mois de travail s'explique par la quantité d'or vendue ou achetée et l'activité que ces orpailleurs exercent précisément dans cette activité. Mais de manière générale, on retient que l'orpaillage permet aux exploitants d'avoir des revenus satisfaisants. Ainsi, cette activité contribue à la réduction de la pauvreté de la population locale. Le tableau 2 présente les revenus mensuels des orpailleurs au SMIG ivoirien.

Tableau 2 : Revenus des orpailleurs par rapport au SMIG ivoirien

Activités		Effectifs	Pourcentage (%)	Revenus mensuels (FCFA)	SMIG IVOIRIEN (FCFA)
Vendeurs	Creuseurs	51	98	200 à 500 mille	75 000
		1	2	+ 500 mille	
	Laveurs	11	100	200 à 500 mille	
	Transporteurs de la terre riche en or	6	100	Moins de 200 mille	
Acheteurs		7	78	200 à 500 mille	
		2	22	+ 500 mille	

Source : Enquêtes de terrain, 2024

Comme on peut le constater à travers le tableau 2, les vendeurs d'or sont subdivisés en creuseurs, laveurs et transporteurs de la terre riche en or. Ainsi remarque-t-on que 98 % des creuseurs d'or gagnent 500 000 FCFA par mois contre 2 % qui gagnent plus de 500 000 par mois tandis que 100 % des laveurs gagnent 200 à 500 000. Quant aux autres (enfants et femmes non spécialisés dans les tâches sur les sites) vendeurs, ils gagnent moins de 200 000. Une proportion de 78 % des acheteurs perçoit également entre 200 000 à 500 000, et 22 % ont plus de 500 000 FCFA par mois. On retient de cette analyse que les revenus mensuels

des orpailleurs sont supérieurs au SMIG ivoirien. Alors on en déduit que l'orpaillage contribue à la réduction de la pauvreté.

2.7.2. La commercialisation de l'or et l'amélioration des conditions de vie

L'orpaillage fait vivre aujourd'hui la majorité des paysans ruraux, notamment ceux de la Sous-Préfecture de Gnamangui. Ainsi, les revenus tirés de l'or ont permis aux mineurs de répondre à leurs besoins essentiels tels que l'alimentation, le logement (Figure 11).

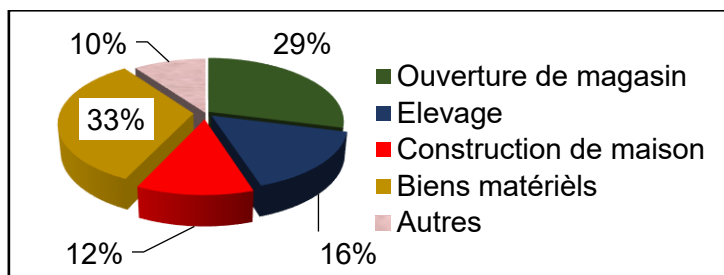


Figure 11 : Répartition des orpailleurs selon les investissements faits grâce à l'orpaillage

Source : Enquêtes de terrain, 2024

L'analyse de la figure 11 montre que 34 % des orpailleurs investissent dans les biens matériels avec leurs revenus tirés de l'orpaillage contre 29 % qui utilisent leurs revenus pour l'ouverture des magasins. Par contre, 16 % investissent dans l'élevage, tandis que 12 % utilisent leurs revenus pour la construction de maisons à usage d'habitation et 10 % d'entre eux investissent dans d'autres choses telles que les charges familiales, l'entretien des plantations, etc. On retient que l'orpaillage a permis aux exploitants d'investir dans plusieurs domaines selon leurs intérêts. La photo 2 montre un exemple de bien matériel acheté avec les revenus de l'orpaillage.



Photo 2 : Un bien matériel acheté par les revenus tirés de l'orpaillage

Source : Prise de vue, 2024

La photo 2 présente un bien matériel acheté par un orpailleur à Sarakagui après la commercialisation clandestine de l'or. Ce bien matériel est une moto de marque "APSONIC" garée dans une plantation de cacao à proximité d'un site d'extraction de l'or Gblodjèkro. En effet, cette moto lui permet d'atteindre le plus vite possible son site d'extraction et son domicile chaque matin et soir.

3. Discussion

3.1. Cartographie des acteurs de la chaîne de commercialisation clandestine de l'or

Les résultats obtenus dans cette étude de cas présentent des similitudes et des divergences avec celles déjà réalisées par d'autres auteurs. Ainsi, elle a permis de distinguer des catégories d'acteurs dans les localités investiguées tels que les acheteurs et les vendeurs composés de creuseurs, les laveurs et les transporteurs. Ces mêmes acteurs ont été identifiés par B. Nkuba et *al.*, (2018, p.60). Dans son cas, il va plus loin en ajoutant à ces trois premiers acteurs identifiés, les boiseurs, les pileuses-tamiseuses, les tenants de comptoirs, etc. Pour M. AIDARA et *al.*, (2020, p. 147) les acteurs de l'orpaillage sont divers du point de vue de leur profil. On y distingue des catégories d'acteurs telles que les borom dama, les boromdatigui, les coupeurs, les ouvriers, les tireurs, les tomboloma. Cette réflexion a aussi mis en évidence l'origine des acheteurs. Ainsi, les étrangers sont les plus nombreux avec une prédominance des Burkinabés (64 %). Ces résultats vont dans le même sens que ceux de K. T. S. U. YEBOUE (2023, p. 207). En effet, dans ses travaux sur l'orpaillage dans la localité de Bégbessou (centre ouest de la Côte d'Ivoire), ses résultats ont montré que les étrangers sont les plus nombreux (52 %). Contrairement à la présente étude, il a été observé chez lui une prédominance des Ivoiriens (48 %).

3.2. Etude des circuits de commercialisations de l'or

L'un des principaux résultats de cette étude est l'identification de deux circuits de commercialisation : le circuit long et le circuit court. Ces résultats sont contraires à ceux trouvés par plusieurs auteurs, notamment K. G. KAMENAN et *al.*, (2022, p. 77), Y. DOSSO (2019, p. 93) qui ont respectivement travaillé sur le cacao et le poisson. Leurs résultats résument le circuit de commercialisation de ces différents produits en trois. Il s'agit du circuit court ou direct, le circuit indirect court et le circuit indirect long. Outre les circuits, la commercialisation illégale de l'or est tenue par des acteurs privés. Ce qui n'est pas le cas dans la distribution et la commercialisation du pétrole. En effet, selon A. F. KONAN (2014, p. 238), dans ce commerce en Côte d'Ivoire, les acteurs intervenants sont des acteurs privés et publics qui agissent concomitamment pour la vente du pétrole à travers tous les marchés ivoiriens.

3.3. Bilan socioéconomique de la commercialisation de l'or

La commercialisation clandestine de l'or contribue à la réduction de la pauvreté à Gnamangui. En effet, avec les revenus qui varient entre 200 000 et 500 000 FCFA le mois (ce qui est supérieur au SMIG ivoirien de 75 000 FCFA), les acteurs de la commercialisation sont à l'abri de la pauvreté. Ce que confirme Z. E. Zogbo (2024, p. 180) lorsqu'il écrit que les revenus engrangés par les acteurs permettent à ces derniers de se soustraire de la pauvreté et d'améliorer leurs conditions de vie. Dans cette même logique O. SANGARE (2016, p. 5) a montré que dans la commune rurale de Gbomblora au sud-ouest du Burkina Faso, l'orpaillage est un élément central du système d'activités dans les ménages agricoles. Bien plus, elle est une activité qui contribue à la lutte contre la pauvreté et au fonctionnement des exploitants agricoles. A. DEMBELE (2021, p. 1) ne dira pas le contraire. Pour lui, de façon générale, l'intensification des activités d'orpaillage au Mali a entraîné une ruée des populations démunies vers cette activité. Par ailleurs, la commercialisation de l'or permet d'améliorer les conditions de vie des acteurs. On note que 34 % des orpailleurs investissent dans les biens matériels. 29 % utilisent leurs revenus pour ouvrir des magasins. 16 % investissent dans l'élevage et 12 % pour la construction de maisons. Des résultats similaires ont été trouvés par M. DJANGBEDJA et *al.*, (2018, p. 15). Selon leurs résultats, l'orpaillage a aidé 8 % des orpailleurs à s'acheter au moins une moto et 10 % à se construire une maison avec du ciment ou à couvrir le toit d'une maison avec des toitures commodes. Aussi 13 % des orpailleurs ont-

ils pu ouvrir une boutique ou se lancer dans le commerce. Les études de D. A. GOGUI *et al.*, (2021, p.17086) menées à ZAIBO soutiennent que la pratique de l'orpaillage, en tant qu'activité exclusive ou complémentaire, motivée par des raisons diverses d'un individu à l'autre, offre des avantages matériels et financiers éventuels pour le système d'activités des acteurs. Ils ajoutent que l'orpaillage traditionnel est une mutation économique, source d'emplois et de lutte contre la pauvreté à Zaibo dans les villages Gamina et de Bobo-Niessoko, des jeunes abandonnent les activités agricoles de leurs parents pour l'orpaillage qui procure des revenus financiers substantiels. Ainsi, cette activité leur ouvre l'accès à des emplois substantiels.

Conclusion

Cette étude menée à l'échelle de la sous-préfecture de Gnamangui sur l'orpaillage et particulièrement le volet commercial a révélé une diversité d'acteurs. Ces divers acteurs sont composés d'une part d'acheteurs (12 %) et d'autre part de vendeurs (88 %). Le dernier groupe est constitué de laveurs (16 %), de creuseurs (75 %) et de transporteurs (9 %). La distribution de l'or s'organise autour de circuits long et court. La majorité de l'or (57 %) est exportée vers le Burkina Faso. C'est un commerce lucratif qui rapporte, au minimum, 200 000 FCFA par mois aux creuseurs, laveurs et aux acheteurs. Ce qui permet aux acteurs de réduire le taux de la pauvreté. La commercialisation clandestine de l'or permet ainsi aux acteurs de répondre efficacement aux besoins financiers. Les revenus tirés de cette activité contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations en dépit de son caractère illégal et clandestin. La légalisation et l'encadrement de cette activité pourraient être envisagés en vue d'un meilleur contrôle par l'Etat. Ce qui serait bénéfique aussi bien à l'Etat qu'aux populations.

Références bibliographiques

ASSUE Yao Jean-Aimé, 2020, « Les activités marginalisées ou dites sales comme alternative d'amélioration des conditions de vie des populations dans la ville de Bouaké », In *la revue des Sciences Sociales* « Kafoudal » N° Spécial Janvier 2020, pp. 83 – 101

DEMBELE Adama, 2021, *L'orpaillage, la population et l'environnement dans la commune de Fourou*, Mémoire de Master, Planification Environnementale et Gestion de Développement Durable, DELTA. C, Bamako, 127 p.

DIGBO Gogui Albert, TCHEHI Zananhi Florian Joël, Dalougou Gbalawoulou Dali, OUATTARA Lagnigue, 2021, « Exploitation artisanale de l'or et transformations de la vie rurale à zaibo, dans le département de Daloa (centre ouest, Côte d'Ivoire) », In *International journal of current research*, Numéro 04, Volume 13, pp. 17084-17090.

DJANGBEDJA Minkilabé, VODOUNOU Jean Bosco Kpatindé, ZIMARI Tchagnirou Abdel-Nazif, TCHAMIE Thou Komla Tanzidani, 2018, « Orpaillage et développement durable à Kéminin et à kpaza dans le centre du Togo », In *Annales des lettres et sciences sociales de l'université de Parakou*, numéro 1, volume 1, pp. 4-20

DOSSO Yaya, 2019, *Contribution du commerce du poisson à l'aménagement de l'espace dans les Sous-préfectures de Sassandra et d'Adiaké*. Thèse de Doctorat en Géographie, Université Félix Houphouët-Boigny, p. 325

KOMENAN Komenan Gabin, KOFFI Guy Roger Yoboué et KOUASSI Konan, 2022, « Système de commercialisation du cacao dans la Sous-préfecture de Méagui (sud-ouest de la Côte d'Ivoire) ». In *Dalogéo*, numéro 2, pp. 68-86

KONAN Amani Fulgence, 2014, *Production, distribution et commercialisation du pétrole en Côte d'Ivoire*, thèse unique de doctorat en géographie des mers et exploitations des océans, Université Felix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody, Abidjan, 229 p.

KOUADIO Aya Christine, KOUASSI Konan et ASSI-KAUDJHIS Joseph P., 2018, « Orpaillage, disponibilité alimentaire et compétition foncière dans les zones aurifères du département de Bouaflé », In *TROPICULTURA*, Volume 36, n° 2, pp. 369-379.

KOUADIO Kouassi Nicolas, 2016, « Exploitation minière, facteur de recomposition socio-économiques dans la Sous-préfecture de Hiré (Côte d'Ivoire) », In *European Scientific Journal*, volume 12 numéro 17, pp. 287-304.

Mamadou AIDARA, Sidia Diaouma BADIANE, 2020, « Etude exploratoire des effets de l'exploitation artisanale de l'or sur le paysage forestier dans la commune de Khossanto (Sénégal) », In *Revue ivoirienne de Géographie des Savanes*, numéro 8 juin 2020, pp. 141-147

SANGARÉ Ouma, 2016, *Rôle de l'orpaillage dans le système d'activités des ménages en milieu agricole : cas de la commune rurale de Gbomblora dans la région sud-ouest du Burkina Faso*, mémoire de master, Maîtrise sur mesure en développement rural intégré, Université Laval, QUEBEC, 172 p.

SOKO Constant, 2019, « L'économie minière de l'orpaillage artisanal dans les sociétés post-conflit : jeux des acteurs et enjeux de développement et de coopération internationale. Étude de cas en Côte d'Ivoire, ouvrage », In *Revue Organisations et Territoires*, Volume 28, Numéro 1, pp. 61-79.

YEBOUE KONAN THIÉRY ST URBAIN, 2023, « Orpaillage, régression des superficies rizicoles et risque d'insécurité alimentaire dans la sous-préfecture de Bégbessou (centre ouest de la Côte d'Ivoire) », In *journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement*, N° 002, vol 4, pp. 199-217